

2019-2023 / Bulletin n° 303

Le 29 septembre 2021

## Attribution des points pour uniforme

Conseurs, confères, camarades,

Lors de la dernière rencontre du Comité national mixtes des uniformes (CNMU), tenue le 22 septembre dernier, nous avions à l'ordre du jour l'attribution de points pour l'obtention des uniformes de remplacement ou des nouveaux uniformes, tel que décrit à l'article 34 de la convention collective urbaine.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, les FFRS sont devenus admissibles pour la première fois au programme des uniformes. Les employés et employées admissibles existants ont reçu 479 points pour la première année ainsi que toutes les années subséquentes. Les autres FFRS admissibles reçoivent 1 359 points la première année, 16 points la deuxième année et 479 points chaque année par la suite, tel que décrit à l'annexe « P » de la convention collective FFRS.

Lors de la réunion du 22 septembre, la Société canadienne des postes (SCP) nous a confirmé que l'attribution de points ainsi que la réinitialisation des quantités de vêtements, se fera le lundi 4 octobre 2021.

Si vous avez des questions concernant les uniformes, veuillez en discuter sans délai avec les déléguées et délégués syndicaux de votre section locale.

Solidarité,



Marc Roussel  
Permanent syndical national  
Santé et sécurité

/el sepb 225